

Améliorer votre logement

Vous êtes locataire, propriétaire occupant ou propriétaire bailleur et souhaitez améliorer votre logement : mise aux normes d'habitabilité, réfection de l'électricité, etc.

Vous pouvez, selon votre situation, bénéficier d'aides. Le PACT de votre département vous informe, évalue votre projet et vous oriente :

-
- Notre conseiller habitat détermine, avec le conseiller technique, la nature et le montant des travaux à engager en priorité.
-
- Nous sélectionnons des entreprises qualifiées pour réaliser les travaux.
-
-
- Nous recherchons les financements possibles en fonction de vos besoins.
-
- Nous constituons votre demande d'aide et la présentons aux organismes concernés.
-
-
- Nous effectuons le suivi de votre dossier jusqu'à sa clôture.

